



## AVIS PUBLIC

### ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 450 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 325.1 DE FAÇON À AJOUTER À LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS L'USAGE « TRANSPORT ET ACTIVITÉS CONNEXES » COMME USAGE AUTORISÉ DANS LA ZONE 141-IC, À MODIFIER L'ARTICLE 3.3.7.2 ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 449

#### AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du 8 septembre 2025 ;

QUE le Conseil de la municipalité de Nouvelle a adopté ledit règlement ci-haut identifié à la séance ordinaire du 10 novembre 2025 ;

QUE la MRC Avignon a émis un certificat de conformité conformément aux exigences de la Loi en date du 11 février 2026 ;

QUE ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Nouvelle, le 17 février 2026.

Benoît Cabot  
Directeur général et greffier-trésorier